

Exercice de ma délégation à la protection du littoral et du milieu marin

Ma délégation 2010-2015 fait suite à celle qui m'a été confiée par le Président Vauzelle de 2004 à 2010. **Cependant la précédente délégation ne concernait que le littoral sans la mer.**

De 2004 à 2010 je m'étais attelée à tous les sujets d'aménagement du territoire littoral, présente de la même façon dans les établissements publics qui œuvrent pour la protection du littoral (conservatoire du littoral, conservatoire des espaces naturels, Rivages de France), les associations de protection des terres fertiles, je m'étais mobilisée pour que la Région adhère à l'association des élus du littoral.

Au niveau national, J'ai participé au Grenelle de l'Environnement, au Grenelle de la Mer, aux conférences environnementales sur les sujets de préservation du littoral et de la mer.

Au niveau régional, j'ai tenté de mettre en œuvre une charte du littoral et de développer la démarche de gestion intégrée des zones côtières.

Pendant cette mandature, j'ai enfin eu accès à la mer... et la charte du littoral a trouvé son cheminement vers une stratégie régionale de la mer et du littoral, stratégie très ambitieuse dans son contenu mais cependant bien difficile à mettre en œuvre avec un service mer littoral de moins en moins doté en ressources budgétaires.

J'ai poursuivi mon engagement pour la protection des espaces naturels terrestres et marins avec une vision intégrée :

Le conservatoire du littoral dans lequel je suis pleinement investie : suivi des plans de gestion des 60 sites littoraux préservés dans notre région, mais aussi suivi des sites qui existent sur nos grands lacs. J'ai assuré la Présidence de Rivages de France de 2011 à 2014. Je suis présente au Conservatoire des espaces naturels, le pôle Relais Lagunes, le réseau REN de l'ARPE, au SYMADREM (digues de Camargue) et toutes les structures qui participent à la préservation du littoral et en particulier les centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE atelier bleu, CPIE des îles de Lérins, observatoire marin du littoral des Maures, parc marin de la côte bleue, parc naturel régional de Camargue) et Universités

Je m'investis également depuis plus de deux ans dans la construction de la charte du Parc National de Port-Cros, en étant première vice-présidente du parc national. Je participe au Réseau MEDPAN, réseau méditerranéen pour la mise en place d'aires marines protégées en Méditerranée.

Bien que concentrée sur le volet protection (intitulé de ma délégation), je ne dissocie pas le développement de la protection et je travaille avec la VP Mireille Peirano sur tous les sujets liés au développement économique : pêche et aquaculture, transport maritime, patrimoine maritime, ports, favoriser l'accès à la mer pour tous, développer les activités et les emplois maritimes, développer les énergies renouvelables marines. Je participe au Conseil Maritime de Façade.

Pour moi, la protection de nos espaces marins et littoraux est source d'emplois et développement du tourisme littoral sur les espaces naturels en est un exemple.

Développer les cantonnements de pêche permet aux pêcheurs de retrouver une ressource qui avait disparu dans certaines zones côtières et d'assurer à l'avenir la pérennité de la pêche artisanale.

Accompagner les projets de territoires en s'appuyant sur différents outils tels les contrats de baie ou d'étang, les plans de gestion permet de promouvoir une approche globale, intégrée et concertée du développement des zones côtières.

Participer à l'éducation, l'information de tous les publics au développement durable de la mer et du littoral, à travers le réseau Mer est aussi une belle réussite malgré les moyens de plus en plus restreints.

Participer au pôle métiers « mer littoral » du CRIGE permet de fédérer les acteurs et les projets et d'envisager un outil méditerranéen de partage des données littorales et maritimes.

Cependant mon souhait est de voir, dans la prochaine mandature, des moyens plus conséquents alloués au sujet de la lutte et de la prévention contre l'érosion des côtes et de l'adaptation au changement climatique. La Région doit devenir pleinement compétente sur l'aménagement du territoire littoral.

Christine Sandel, janvier 2015.